

INSEAMM 10/10/2023

Délibération n° DELIB_16_RH_23_10_10_SERV_CIV



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 10 octobre 2023**

**Demande d'agrément
pour l'accueil de volontaires en service civique**

Délibération n° DELIB_16_RH_23_10_10_SERV_CIV

L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni au conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, sur invitation de Monsieur le Président en date du 27 septembre 2023.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1111-10, L.1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R.1431-21, L 1441-1 et suivants et les articles R. 1431-1 et suivants ;
- Le Code de l'Éducation Nationale, notamment ses articles L759-1 à L759-5 ;
- La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et notamment les articles 71 et 82 ;
- Les statuts de l'Établissement.

INSEAMM 10/10/2023
Délibération n° DELIB_16_RH_23_10_10_SERV_CIV

Le Président,

EXPOSE

Le Service Civique permet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt générale auprès d'une personne morale agréée.

L'INSEAMM souhaite accueillir des volontaires en service civique en vue d'étendre ses activités en matière de développement, de diversification et d'accueil des publics, en particulier des publics éloignés de l'offre culturelle, notamment sur les champs d'action du Conservatoire Pierre Barbizet.

L'INSEAMM entend ainsi permettre à plusieurs volontaires de s'impliquer dans la vie de l'établissement et de vivre une expérience enrichissante au service de projets d'intérêt général.

A ce titre, l'INSEAMM à travers l'IFAMM entend déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique, afin d'accueillir des volontaires sur les missions suivantes :

- Développer, diversifier et accompagner les publics du Conservatoire
- Participer au développement des pratiques amateurs et des projets d'action culturelle
- Participer à la mise en place de projets culturels à destination de tous les publics
- Accompagner le projet Démos Marseille

INSEAMM 10/10/2023
Délibération n° DELIB_16_RH_23_10_10_SERV_CIV

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'accueil de volontaires en service civique.

Article 2 : d'autoriser le Directeur général à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence nationale du Service civique.

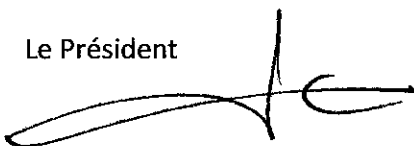
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 10 octobre 2023.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 10.10.23

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site internet le : 11.10.23

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20231010-CA231010CIV-DE
Reçu le 10/10/2023

